

SAS 31 NDN

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €

Siège Social : 4 rue du Vertbois

75003 PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 Octobre 2025**

L'An Deux Mille Vingt Cinq,
Le 20 Octobre,
À 10 heures,

Les associés de la sas 31 NDN, société par actions simplifiée, au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet d'être consultés sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'objet social avec modification des activités ;
2. Modifications corrélatives des statuts ;
3. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

Sont présents :

- **Monsieur Raphaël SMADJA**, demeurant personnellement 9 Bis Boulevard Richard Wallace 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, agissant en qualité d'Associé et Président, ici présent,
À concurrence de 34 parts sociales, soit 34 %
Portant les numéros de 1 à 34
ci.....340 €
- **Monsieur Jonathan SMADJA**, demeurant personnellement 117 Boulevard du Général Koenig 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, agissant en qualité d'Associé, ici présent,
À concurrence de 33 parts sociales, soit 33 %
Portant les numéros de 35 à 67
ci.....330 €
- **Monsieur Benjamin SMADJA**, demeurant personnellement 37 Boulevard Lannes 75116 PARIS, agissant en qualité d'Associé, ici présent.
À concurrence de 33 parts sociales, soit 33 %
Portant les numéros de 68 à 100
ci.....330 €

SOIT 100 % DU CAPITAL SOCIAL.....100 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raphaël SMADJA constate que l'Assemblée est valablement constituée et que le quorum requis pour les Assemblées Générales Extraordinaires est atteint.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967, qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prescrits par ledit article. Il dispose devant l'Assemblée et met à sa disposition le texte des résolutions proposées.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de sa convocation.

BS

JS

RS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des Associés décide de modifier l'Article 2 – OBJET des statuts comme suit :

Article 2 - OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Concept store – vente de tous produits manufacturés – restauration sur place et à emporter.
- Investissements immobiliers / Marchand de biens.
- L'achat, la rénovation, la location, la vente, l'intermédiation de biens immobiliers de toute nature à des fins commerciales.
- Prise en location gérance de toute société ou fonds de commerce lié à l'objet social, ainsi qu'à l'acquisition de tout fonds de commerce lié à l'objet social de la société.
- La participation de la Société par tous moyens, directement ou indirectement, en tout ou en partie, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter d'une manière ou d'une autre la réalisation.
- Tous prêts, emprunts, et conventions de trésorerie avec les sociétés du Groupe SMADJA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

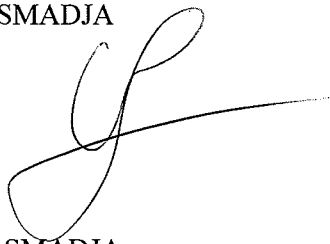
L'Assemblée des associés donne tous pouvoirs et habilitations au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

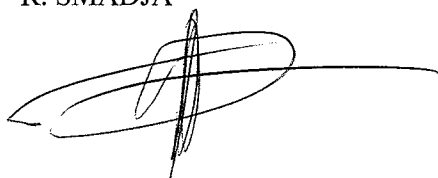
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance, les associés ou leurs mandataires.

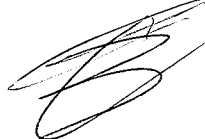
J. SMADJA



R. SMADJA



B. SMADJA



SAS 31 NDN
4, rue du Vertbois
75003 PARIS
Tél : 01.44.82.67.67
Mail : rdv@rueduverbois.com
SIRET : 89357301400022
N°TVA FR88893573014